

A.B. TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 535 340 euros
Siège social : Z.A. de Kervendras - SULNIAC, 56250 ELVEN
379 460 199 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 DECEMBRE 2009

La société A.B. TECHNOLOGIES Groupe, Société par actions simplifiée au capital de 3 634 427,14 euros, ayant son siège social Zone d'activités de Kervendras, 56250 SULNIAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 118 700 RCS VANNES, représentée par son Président, Monsieur Bertrand JOUAULT,

Associé unique de la société A.B. TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES sus désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de co-commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le

23 DEC. 2009

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, nomme, pour une durée de six exercices à compter de ce jour :

- la société **ERNST & YOUNG ET AUTRES**,
Dont le siège social est 41, rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex
en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire
- la société **AUDITEX**,
Dont le siège social est Tour Ernst & Young, 11 Allée de l'Arche – 92037 PARIS LA
DEFENSE CEDEX
en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant



Les associés prennent acte que chacun des Co-Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour A.B. TECHNOLOGIES Groupe, Associé unique
M. Bertrand JOUAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Jouault'.